

(1)

— N° 78. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1852.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE,

POUR L'EXERCICE 1855.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Guerre est fixé, pour l'exercice 1853, à la somme de *trente-deux millions cent quatre-vingt-dix mille francs* (52,190,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 19 décembre 1852.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

ANOUL.

*Le Ministre d'État, chargé temporairement,
des fonctions de Ministre des Finances,*

LIEDTS.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,

POUR L'EXERCICE 1855.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	
CHAPITRE I ^{er} . ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 "	"	255,900 "
2	— des employés civils	145,000 "	6,900 "	
3	Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Département de la Guerre	14,000 "	"	
4	Matériel	40,000 "	"	
5	Dépôt de la guerre	19,000 "	10,000 "	
CHAPITRE II. ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	750,866 10	"	1,213,704 50
7	— — des provinces et des places	287,287 05	15,820 50	
8	— du service de l'intendance	150,729 75	"	
CHAPITRE III. SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX				
9	Traitement du service de santé des hôpitaux	184,085 62	"	950,645 62
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	646,560 "	"	
11	Service pharmaceutique.	100,000 "	"	
CHAPITRE IV. SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie Les crédits qui resteront disponibles à la fin de l'exercice sur les cha- pitres II, III, IV et VIII, concernant le <i>Personnel</i> , pourront être réunis et transférés, par des arrêtés royaux, à la solde et autres allocations de l'infanterie, ce qui permettra le rappel sous les armes, pendant un temps déterminé, d'une ou de deux classes de miliciens qui appartiennent à la réserve.	11,840,000 "	40,000 "	19,461,800 "
13	Traitement et solde de la cavalerie	5,572,000 "	8,000 "	
14	— — de l'artillerie.	2,962,000 "	"	
15	— — du génie	788,000 "	"	
16	— — des compagnies d'administration. Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.	251,800 "	"	
A REPORTER.fr.		21,781,529 42	80,720 50	21,862,049 92

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1853.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT fr.	21,781,520 42	80,720 50	21,862,049 92
	CHAPITRE V.			
	ÉCOLE MILITAIRE.			
17	État-major, corps enseignant et solde des élèves	159,180 15	"	161,500 "
18	Dépenses d'administration	22,319 85	"	
	CHAPITRE VI.			
	ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	57,000 "	"	800,000 "
20	Matériel de l'artillerie	763,000 "	"	
	CHAPITRE VII.			
	MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	700,000 "	"	700,000 "
	CHAPITRE VIII.			
	PAIN, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
22	Pain	1,910,419 84	"	6,470,959 84
23	Fourrages en nature	3,032,000 "	"	
24	Casernement des hommes	757,000 "	"	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 "	"	
26	Frais de route et de séjour des officiers	85,000 "	"	
27	Transports généraux	60,000 "	"	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	50,000 "	"	
29	Remonte	458,610 "	57,950 "	
	CHAPITRE IX.			
	TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	135,920 20	773 80	186,700 "
31	Frais de représentation	50,000 "	"	
	CHAPITRE X.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours	59,000 "	9,243 38	68,243 38
	A REPORTER fr.	50,100,785 46	148,667 68	50,249,453 14

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1853.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT	30,100,785 46	148,667 68	30,249,453 14
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues	105,546 86	"	105,546 86
	La partie disponible du crédit porté à l'art. 33 pourra être transférée, par des arrêtés royaux, à d'autres articles du même Budget, si des circonstances éventuelles rendaient insuffisants les crédits alloués pour ceux-ci.	30,206,332 32	148,667 68	30,355,000 "
	CHAPITRE XII. GENDARMERIE.			
34	Traitement et solde de la gendarmerie	1,835,000 "	"	1,835,000 "
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. fr.	32,041,332 32	148,667 68	32,190,000 »

Vu pour être annexé à Notre arrêté du
19 décembre 1852.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de la Guerre,

ANOUL.

(5)

DÉVELOPPEMENTS
DU
BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,
Pour l'exercice 1853.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE 1^{er}. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1855.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 .
ARTICLE PREMIER.		
Traitement du Ministre	21,000 »	
ART. 2. — Traitement des employés civils.		
4 chef, sous-chefs de division et juriconsulte fr. 18,000 »		
16 chefs et sous-chefs de bureau 48,000 »		
56 employés de 1 ^{re} , de 2 ^e et de 3 ^e classe 60,700 »		
Salaire des huissiers, messagers, ouvriers lithographes et autres gens de service 18,500 »		
	145,000 »	
Dépenses extraordinaires.		
Solde de non-activité de 6 employés et de 2 messagers du Département de la Guerre	6,900 »	
TOTAL de l'art. 2. fr.	151,900 »	
ART. 3.		
Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre fr. 10,000 »		
— aux sous officiers — — — — — 4,000 »		
	14,000 »	
ART. 4. — Matériel.		
Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres frais . . . fr. 18,860 »		
Chauffage et éclairage 7,600 »		
Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, assurances contre l'incendie, etc. . . 15,540 »		
	40,000 »	
ART. 5. — Dépôt de la guerre.		
Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes.	19,000 »	
Dépenses extraordinaires.		
Réduction des plans parcellaires du cadastre, pour servir à la confection de la carte topographique du pays.	10,000 »	
TOTAL de l'art. 5. fr.	29,000 »	
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE 1^{er}.		
ART. 1 ^{er} . — Traitement du Ministre fr.	21,000 »	
— 2. — Traitement des employés civils {	Dépense ordinaire 145,000 »	
	— extraordinaire 6,900 »	
— 3. — Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Département de la Guerre	14,000 »	
— 4. — Matériel	40,000 »	
— 5. — Dépôt de la Guerre {	Dépense ordinaire 19,000 »	
	— extraordinaire 10,000 »	
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} {	Dépense ordinaire 230,000 »	
	— extraordinaire 16,000 »	
ENSEMBLE.	255,000 »	

Administration centrale.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AGGMENTATION	DIMINUTION	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE II. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé	Alloué
		POUR L'EXERCICE 1833.	POUR L'EXERCICE 18 .
ART. 6. — <i>État-major général.</i>			
LITT. A.			
Officiers généraux.			
SECTION D'ACTIVITÉ.			
9	36	Lieutenants généraux	152,100 »
18	54	Généraux-majors.	208,800 »
27	90		360,900 »
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	1,804 50
			359,095 50
SECTION DE RÉSERVE.			
2	6	Lieutenants généraux	20,280 »
4	8	Généraux-majors.	33,600 »
6	14		53,880 »
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	269 40
			53,610 60
			412,706 10
A DÉDUIRE :			
		Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre)	16,900 »
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	84 50
			16,815 50
			595,890 60
LITT. B.			
Corps d'état-major.			
5	9	Colonels.	25,200 »
5	6	Lieutenants-colonels	18,900 »
6	12	Majors	33,000 »
12	24	Capitaines de 1 ^{re} classe	55,800 »
12	24	— de 2 ^e —	45,600 »
8	24	Lieutenants.	23,600 »
8		Sous-lieutenants	20,000 »
32	99		222,100 »
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	1,110 50
			220,989 50
LITT. C.			
Aides de camp et officiers d'ordonnance.			
Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade, savoir :			
»	4	Capitaines d'infanterie de 1 ^{re} classe, 2 à fr. 1,350	2,700 »
»	12	— — de 2 ^e — 6 à 900	5,400 »
»	6	Lieutenants d'infanterie. 3 à 1,050	3,150 »
»	4	Sous-lieutenants d'infanterie 2 à 900	1,800 »
»	3	Capitaines d'artillerie de 1 ^{re} classe, 3 à 450	1,350 »
»	2	Capitaines du génie — 2 à 450	900 »
»	31		15,300 »
85	251	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	76 50
			15,223 50
TOTAL des litt. A, B et C (à reporter). fr.			632,103 60

États-Majors.

3

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE II. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1855.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 .
REPORT DES LITT. A, B et C. fr.	632,105 60	
LITT. D.		
Indemnité de fourrages.		
Officiers généraux de la section d'activité. 90 chevaux.		
— — de réserve. 14 —		
Corps d'état-major. 99 —		
Aides de camp et officiers d'ordonnance 31 —		
— — — — — 234 —		
234 chevaux $\times$ 365 = 85,410 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 25 c'.	106,762 50	
LITT. E.		
Frais de bureau.		
18 généraux-majors, chargés du commandement des brigades et d'autres fonctions, à 500 fr. 9,000 *		
4 — de la section de réserve, commandants de province et de place (à . . 4,800 *		
Pour les 4 divisions territoriales, à 1,500 6,000 *		
— 2 — de cavalerie, à 600 1,200 *		
	21,000 *	
TOTAL de l'art. 6. fr.	750,866 10	

États-Majors (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
		a) Cette somme sera répartie, tous les ans, par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE II. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé POUR L'EXERCICE 1855.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 .
ART. 7. — <i>État-major des provinces et des places.</i>			
LITT. A. — État-major des provinces.			
5	10	Généraux-majors ou colonels	42,000 »
	9	Supplément de traitement aux 9 lieutenants et sous-lieutenants aides de camp des commandants de province	5,760 »
5	19		47,760 »
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	938 80
			47,521 20
LITT. B. — État-major des places.			
5	(a 12)	Commandants de place de 1 ^{re} classe	18,900 »
12		— — de 2 ^e —	50,400 »
6		— — de 3 ^e —	19,800 »
5		Majors de place (majors)	9,000 »
5		Adjudants de place de 1 ^{re} classe	12,500 »
14		— — de 2 ^e —	29,400 »
15		— — de 3 ^e —	25,400 »
			165,400 »
56	12	A DÉDUIRE $\frac{1}{4}$ % pour médicaments	817 »
			162,583 »
<i>Dépense extraordinaire.</i>			
Différence entre le traitement de 6 commandants de place de 1 ^{re} classe, qui existent actuellement en plus, et 6 de 2 ^e classe qui se trouvent en moins, soit à 2,100 francs			12,600 »
Pour 1 commandant de place de 5 ^e classe existant au-dessus du complet			5,300 »
			15,900 »
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	79 50
			15,820 50
LITT. C.			178,405 50
15	"	Portiers-consignes de 1 ^{re} classe	5,900 »
45	"	— — de 2 ^e —	9,000 »
			12,900 »
LITT. D.			
60	"	Traitement de 35 aumôniers et desservants	52,000 »
LITT. E — Indemnité de fourrages.			
État-major des provinces		19 chevaux.	
— des places		12 —	
		31	
31 chevaux × 365 = 11,315 journées d'indemnité représentative, à fr. 1-25			14,145 75
LITT. F. — Frais de bureau.			
5	commandants de province, à fr.	1,000	5,000 »
2	— de place, à	1,000	2,000 »
2	— — , à	800	1,600 »
5	— — , à	500	2,500 »
11	— — , à	400	4,400 »
11	— — et officiers faisant fonctions, à	240	2,640 »
			18,140 »
TOTAL de l'art. 7, fr.		503,108 45	

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

États-Majors (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
		a) A répartir par M. le Ministre, selon les besoins du service

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE II. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé	Alloué
		POUR L'EXERCICE 1885.	POUR L'EXERCICE 1886.
ART. 8. — <i>Intendance militaire (a).</i>			
LITT. A.			
Traitement.			
1	2	Intendant en chef.	11,600 »
1	1	— de première classe	8,400 »
1	4	— de deuxième classe	25,200 »
8	8	Sous-intendants de première classe	44,000 »
8	8	— de deuxième classe	55,600 »
22	15		122,800 »
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.		614 »	
			122,186 »
LITT. B.			
Indemnité de fourrages.			
15 chevaux $\times$ 365 = 5,475 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 25 c'.			6,843 75
LITT. C.			
Frais de bureau		b) 21,700 »	
TOTAL de l'art. 8. fr.		150,729 75	
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE II.			
ART. 6. — État-Major général		759,866 10	
— 7. — des provinces et des places. { Dépenses ordinaires		287,287 95	
{ — extraordinaires		15,820 50	
— 8. — Intendance militaire.		150,729 75	
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		1,213,704 30	

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

États-Majors (suite) ..

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																												
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																													
		a) <table> <tr> <th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE.</th></tr> <tr> <th>INTENDANTS.</th><th>Officiers. COMPTABLES des corps.</th><th>TOTAL.</th></tr> <tr> <td>Intendant en chef</td><td>1</td><td rowspan="3">13</td></tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td><td>1</td></tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td><td>1</td></tr> <tr> <td>Sous-intendants de 1^{re} classe</td><td>8</td><td rowspan="2">127</td></tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td><td>8</td></tr> <tr> <td>Capitaines quartiers-maitres</td><td>2</td><td rowspan="3">141</td></tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs.</td><td>111</td></tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement</td><td>29</td></tr> <tr> <td></td><td>22</td><td>(*) 149</td></tr> </table>	COMPOSITION ORGANIQUE.			INTENDANTS.	Officiers. COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef	1	13	— de 1 ^{re} classe	1	— de 2 ^{me} —	1	Sous-intendants de 1 ^{re} classe	8	127	— de 2 ^{me} —	8	Capitaines quartiers-maitres	2	141	Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs.	111	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement	29		22	(*) 149
COMPOSITION ORGANIQUE.																														
INTENDANTS.	Officiers. COMPTABLES des corps.	TOTAL.																												
Intendant en chef	1	13																												
— de 1 ^{re} classe	1																													
— de 2 ^{me} —	1																													
Sous-intendants de 1 ^{re} classe	8	127																												
— de 2 ^{me} —	8																													
Capitaines quartiers-maitres	2	141																												
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs.	111																													
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement	29																													
	22	(*) 149																												
		(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations. (Chapitre IV, Solde des troupes.) b) Cette somme sera répartie tous les ans, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance militaire se trouvent respectivement chargés.																												

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE III. — Service

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT.	
		Demandé	Alloué
		POUR L'EXERCICE 1855.	POUR L'EXERCICE 1854.
ART. 9. — Service de santé des hôpitaux. (a)			
LITT. A.			
Traitement.			
1	2	Inspecteur général	11,600 "
4	"	Médecins principaux	25,200 "
7	"	— de garnison	38,500 "
1	"	— de bataillon de 1 ^{re} classe	3,350 "
20	"	— adjoints	32,000 "
1	"	Pharmacien principal	4,050 "
4	"	— de 1 ^{re} classe	15,200 "
8	"	— de 2 ^e classe	20,000 "
18	"	— de 3 ^e classe	28,800 "
1	1	Inspecteur vétérinaire	4,050 "
85	5		185,950 "
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$ pour médicaments.		919 75	
		185,030 25	
A DÉDUIRE :			
La moitié du traitement de l'inspecteur vétérinaire (b)		2,525 "	
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$ pour médicaments		11 62	
		2,536 62	
LITT. B.			
Indemnité de fourrages.			
3 chevaux $\times$ 565 = 1,695 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 25 c'			1,568 75
LITT. C.			
Frais de bureau.			
Inspecteur général du service de santé		2,000 "	
TOTAL de l'art. 9. fr.		184,085 62	
ART. 10. — Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.			
(c 708,400 journées de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à raison de 90 centimes. fr.		637,560 "	
10,000 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation		9,000 "	
718,400		646,560 "	
ART. 11. — Service pharmaceutique.			
Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments aux médecins civils pour médicaments, etc., fournis accidentellement aux militaires malades dans les endroits où il n'existe pas de médecins militaires; menues dépenses		100,000 "	
TOTAL du chap. III.		950,645 62	

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

de santé des hopitaux.

DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS																																																								
AUGMENTATION	DIMINUTION																																																									
		a) <table><tr><th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE</th></tr><tr><th>SERVICE des HÔPITAUX.</th><th>SERVICE des CORPS.</th><th>TOTAL</th></tr><tr><td>1</td><td>"</td><td rowspan="3">12</td></tr><tr><td>4</td><td>"</td></tr><tr><td>7</td><td>"</td></tr><tr><td>"</td><td>28</td><td rowspan="3">115</td></tr><tr><td>1</td><td>28</td></tr><tr><td>"</td><td>38</td></tr><tr><td>20</td><td>"</td><td rowspan="3">1</td></tr><tr><td>1</td><td>"</td></tr><tr><td>4</td><td>"</td></tr><tr><td>8</td><td>"</td><td rowspan="3">30</td></tr><tr><td>18</td><td>"</td></tr><tr><td>1</td><td>"</td></tr><tr><td>"</td><td>11</td><td rowspan="3">27</td></tr><tr><td>"</td><td>11</td></tr><tr><td>"</td><td>5</td></tr><tr><td>65</td><td>(*) 121</td><td>186</td></tr></table> () Ces officiers de santé figurent ici par ordre afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations (Chapitre IV <i>Solde des troupes</i>) b) Cette moitié de traitement est payée au titulaire par le Ministère de l'Intérieur, étant provisoirement chargé de la direction de l'école vétérinaire de Cureghem c) <table><tr><td>Infanterie</td><td>500,000 journées</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>105,500 "</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>89,000 "</td></tr><tr><td>Génie</td><td>15,900 "</td></tr><tr><td></td><td> </td></tr><tr><td></td><td>708,400 journées.</td></tr></table>	COMPOSITION ORGANIQUE			SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	TOTAL	1	"	12	4	"	7	"	"	28	115	1	28	"	38	20	"	1	1	"	4	"	8	"	30	18	"	1	"	"	11	27	"	11	"	5	65	(*) 121	186	Infanterie	500,000 journées	Cavalerie	105,500 "	Artillerie	89,000 "	Génie	15,900 "				708,400 journées.
COMPOSITION ORGANIQUE																																																										
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	TOTAL																																																								
1	"	12																																																								
4	"																																																									
7	"																																																									
"	28	115																																																								
1	28																																																									
"	38																																																									
20	"	1																																																								
1	"																																																									
4	"																																																									
8	"	30																																																								
18	"																																																									
1	"																																																									
"	11	27																																																								
"	11																																																									
"	5																																																									
65	(*) 121	186																																																								
Infanterie	500,000 journées																																																									
Cavalerie	105,500 "																																																									
Artillerie	89,000 "																																																									
Génie	15,900 "																																																									
	708,400 journées.																																																									

5

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT										
		Demandé	Alloué									
		POUR L'EXERCICE 1853.	POUR L'EXERCICE 18 .									
ART. 12. — <i>Traitement et solde de l'infanterie.</i>												
LITT. A.												
Traitement, solde et accessoires.												
<table><tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th></tr><tr><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX.</th></tr><tr><td>1558</td><td>211</td></tr><tr><td>24829</td><td>"</td></tr><tr><td>26587</td><td>211</td></tr></table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	1558	211	24829	"	26587	211	Officiers de tous grades fr. 5,967,711 75 Sous-officiers et soldats (y compris 250 enfants de troupe) 7,605,502 05	
EFFECTIF.												
HOMMES.	CHEVAUX.											
1558	211											
24829	"											
26587	211											
Haute paye pour chevrons d'ancienneté		52,000 "										
Indemnité aux sous-officiers promus officiers		12,000 "										
Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.		50,000 "										
Première mise de petit équipement à allouer à 7,500 miliciens et 500 volontaires à incorporer, soit, à 10 francs		80,000 "										
		11,817,215 80										
A DÉDUIRE :												
Pour 150,000 journées de marche avec logement et nourriture, à 21 centimes fr. 27,300 "												
Pour 500,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes		565,000 "										
Pour vacances et petites permissions		55,282 55										
		425,582 55										
		11,391,631 25										
Dépense extraordinaire.												
Indemnité de 1 ^{re} équipement aux sous-officiers promus officiers, pour organiser les cadres de la réserve		40,000 "	11,431,631 25									
LITT. B.												
Indemnité de fourrages.												
211 chevaux × 563 = 77,015 journées d'indemnité représentative à fr. 1 25 c ^s			96,268 75									
LITT. C.												
Moyens de transport aux troupes en marche.			50,000 "									
LITT. D.												
Logement et nourriture.												
Miliciens à incorporer 30,000 journées.												
Mouvements éventuels pendant l'année 50,000												
Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) 80,000												
		150,000										
		160,000 journées à 74 centimes.	118,400 "									
LITT. E.												
Frais d'administration.												
1 régiment à 4 bataillons actifs fr. 14,000 "												
15 — à 3 — — à 12,500 francs.		187,500 "										
5 compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers, et d'enfants de troupe, à 400 fr.		1,200 "										
1 division de discipline		1,000 "	203,700 "									
TOTAL de l'art. 12. fr.		11,880,000 "										

TERIE.

de douze régiments d'infanterie de ligne et de deux régiments de chasseurs à pied, chacun de trois bataillons actifs, d'un de réserve et d'un dépôt; cadre de division de discipline, et 5° d'une compagnie d'enfants de troupe.

TROUPE.

GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES, par unité.			Composition d'un régiment				Soit pour :					NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT.											
	D'état-major de régiment.	De bataillon actif.	De compagnie active.	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment de carabiniers.	Le régiment de grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	TOTAL.														
Petits états-majors actifs.																										
Adjoints sous-officiers	(a 3	1	"	4	5	5	5	4	5	56	6	49	17,885	2 72	48,468 55											
Tambours-majors et sergents-cornets	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 07	11,504 80											
Sergents-majors secrétaires	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 00	11,631 60											
Caporaux-tambours et cornets	(a 3	1	"	4	5	5	5	4	5	56	6	49	17,885	1 15	30,910 05											
Sergents armuriers	(a 3	1	"	4	5	5	5	4	5	56	6	49	17,885	1 67	29,867 95											
Musiciens d'état-major	14	"	"	14	14	14	14	14	14	108	28	224	81,760	"	150,304 "											
Bataillons actifs.																										
Sergents-majors	"	6	1	24	18	18	18	24	18	216	56	204	107,510	1 09	215,546 00											
Sergents	"	24	4	96	72	72	72	96	72	864	144	1,176	429,340	1 67	716,850 80											
Sergents-fourriers	"	6	1	24	18	18	18	24	18	216	56	204	107,510	1 67	179,207 70											
Caporaux	"	48	8	192	144	144	144	192	144	1,728	288	2,552	858,480	" 93	789,801 60											
Tambours et cornets	"	12	2	48	36	36	36	48	36	432	72	588	214,620	" 81	175,842 20											
Soldats	"	566	61	1,464	1,098	1,098	1,098	1,464	1,098	15,176	2,196	17,934	6,545,910	" 70	4,582,157 "											
Petits états-majors des bataillons de réserve.																										
Caporaux-tambours	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 15	6,599 20											
Sergents armuriers	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 67	9,752 80											
Compagnies des bataillons de réserve.																										
Sergents-majors	"	"	"	4	4	4	4	4	4	48	8	64	25,560	1 09	46,486 40											
Sergents	"	"	"	16	16	16	16	16	16	192	32	256	95,440	1 67	156,044 80											
Sergents-fourriers	"	"	"	4	4	4	4	4	4	48	8	64	25,560	1 67	39,011 20											
Caporaux (b)	"	"	"	16	16	16	16	16	16	192	32	256	95,440	" 92	85,064 80											
Élèves-tambours	"	"	"	16	16	16	16	16	16	192	32	256	95,440	" 70	65,408 "											
Petits états-majors de dépôt.																										
Caporaux-tambours ou cornets	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 15	6,599 20											
Sergents armuriers	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 67	9,752 80											
Maîtres tailleurs et cordonniers	2	"	"	2	2	2	2	2	2	24	4	32	11,680	" 92	10,745 60											
Sergents gardes-magasin	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 67	9,752 80											
Compagnies de dépôt.																										
Sergents-majors	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 09	11,621 60											
Sergents	"	"	"	4	4	4	4	4	4	48	8	64	25,560	1 67	59,011 20											
Caporaux	"	"	"	8	8	8	8	8	8	96	16	128	40,720	" 92	42,982 40											
Tambours	"	"	"	2	2	2	2	2	2	24	4	32	11,680	" 81	9,460 80											
													52	465	77	1,954	1,480	1,480	1,480	1,954	1,489	17,868	2,078	24,289		
2 compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers.																										
Sergents-majors													2	750	1 09	1,452 70										
Sergents													16	5,840	1 67	9,752 80										
Sergents-fourriers													2	750	1 67	1,219 10										
Caporaux													32	11,680	" 92	10,745 60										
Tambours													4	1,460	" 81	1,182 60										
Sous-officiers sédentaires													50	18,350	1 40	25,550 "										
Fusiliers sédentaires													120	45,800	" 70	50,660 "										
													220													
Division de discipline.																										
Sergents-majors													2	750	2 04	1,489 20										
Sergents													16	5,840	1 72	10,044 80										
Sergents-fourriers													2	750	1 72	1,255 60										
Caporaux													20	7,500	" 97	7,081 "										
Tambours													2	750	" 81	591 50										
													42													
Compagnie d'enfants de troupe.																										
Sergent-major													1	565	2 04	744 60										
Sergents													12	4,380	1 72	7,555 60										
Sergent-fourrier													1	365	1 72	1,297 80										
Caporaux													4	1,460	" 97	1,416 30										
Caporal-tambour													1	565	1 15	412 45										
Tambours ou cornets													5	1,095	" 86	941 70										
Enfants													250	91,250	" 55	50,187 50										
													272													
													24,829	0,062,585												
Régiment de carabiniers { 46,720 journées pour les cadres des compagnies actives, formant le tiers de l'effectif, soit à 2 centimes. 954 40																										
Surplus de solde { 178,120 — des soldats — — — — — 5,543 60																										
— de grenadiers { 151,035 — pour les cadres des compagnies. 6,551 75																										
— de grenadiers, formant les deux tiers de l'effectif des compagnies. 10,050 80																										
Infanterie de ligne et chasseurs à pied. { 490,560 — pour les cadres des compagnies d'élite, formant le tiers de l'effectif, — 2 — — — — 9,811 20																										
— des soldats — — — — — les 2/3 — — — — 57,405 20																										
TOTAL. fr. 7,695,502 05																										
a) 4 au régiment de carabiniers.																										
b) Le restant des caporaux sont des miliciens en congé illimité.																										

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

Soldes des Troupes.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé POUR L'EXERCICE 1855.	Alloué POUR L'EXERCICE 48 .

CAVALERIE.

Cette arme se compose de deux régiments de chasseurs à cheval, de deux régiments de lanciers et d'un régiment de guides, chacun de 6 escadrons actifs et d'un escadron de dépôt, et de deux régiments de cuirassiers, chacun de 4 escadrons actifs et d'un escadron de dépôt, comportant l'effectif ci-après :

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION d'un escadron.		COMPOSITION D'UN RÉGIMENT				SOIT POUR :					TOTAUX.			Traitement annuel.	Montant.
	Hommes.	Chevaux.	de 7 escadrons.		de 8 escadrons.		les 5 régiments de chasseurs à cheval, de lanciers et de guides.			les 2 régiments de cui- rassiers.		Hommes.	Chevaux			
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	de cavalerie légère.	de grosse cava- lerie.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cava- lerie.		
États-majors de régiment.																
Colonels	"	"	1	5	1	5	5	12	5	2	6	7	12	9	8,400	58,800 "
Lieutenants-colonels	"	"	1	2	1	2	5	8	2	2	4	7	8	6	6,500	44,100 "
Majors	"	"	5	6	2	4	15	24	6	4	8	19	24	14	5,500	104,500 "
Capitaines adjudants-majors de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	"	"	1	2	1	2	5	8	2	2	4	7	8	6	4,425	51,400 "
Lieutenants adjudants-majors	"	"	1	2	1	2	5	8	2	2	4	7	8	6	5,550	25,450 "
Capitaines-instructeurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	"	"	1	2	1	2	5	8	2	2	4	7	8	6	4,425	30,550 "
Lieutenants et sous-lieutenants porte-étendards	"	"	1	2	1	2	5	8	2	2	4	7	8	6	2,725	18,850 "
Capitaines quartiers-maitres de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	"	"	1	"	1	"	5	"	"	2	"	7	"	"	5,500	24,700 "
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs	"	"	1	(a)	1	(a)	5	"	"	2	"	7	"	"	2,150	14,900 "
Capitaines administrateurs d'habillement	"	"	1	"	1	"	5	"	"	2	"	7	"	"	5,500	25,100 "
Médecins de régiment	"	"	1	1	1	1	5	4	1	2	2	7	4	5	4,200	29,400 "
Id. de bataillon de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	"	"	2	2	1	1	10	8	2	2	2	12	8	4	2,925	35,100 "
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	"	"	1	1	1	1	5	4	1	2	2	7	4	5	5,350	25,450 "
Id. de 2 ^e —	"	"	1	1	1	1	5	4	1	2	2	7	4	5	2,500	17,500 "
Id. de 3 ^e —	"	"	1	1	"	"	5	4	1	"	"	5	4	1	2,100	10,500 "
Escadrons actifs.																
Capitaines commandants	1	2	6	12	4	8	50	48	12	8	16	58	48	28	4,650	176,700 "
Id. en second	1	2	6	12	4	8	50	48	12	8	16	58	48	28	5,800	144,400 "
Lieutenants	2	4	12	24	8	16	60	96	24	16	52	76	96	56	2,950	224,200 "
Sous-lieutenants	2	4	12	24	8	16	60	96	24	16	52	76	96	56	2,500	190,000 "
Escadron de dépôt.																
Capitaines commandants	"	"	1	2	1	2	5	8	2	2	4	7	8	6	4,650	52,550 "
Lieutenants	"	"	1	2	1	2	5	8	2	2	4	7	8	6	2,950	20,650 "
Sous-lieutenants	"	"	1	2	1	2	5	8	2	2	4	7	8	6	2,500	17,500 "
6	12	57	105	42	75	285	412	105	84	150	569	412	255		1,296,500 "	
														605		
A déduire ½ p. % pour médicaments															6,481 50	
Reste fr.															1,289,818 50	

α) En marche, aux camps, etc., les officiers payeurs pourront faire usage d'un cheval de troupe.

a) En marche, aux camps, etc., les officiers payeurs pourront faire usage d'un cheval de troupe.

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION d'un escadron actif.		COMPOSITION D'UN RÉGIMENT				SOIT POUR :					TOTAUX.			NOMBRE des JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.
	Hommes.	Chevaux.	de 7 escadrons.		de 5 escadrons.		les 5 régiments de chasseurs à cheval, de lanciers et de guides.			les 2 régiments de cui- rassiers.		Hommes.	Chevaux				
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		Hommes.	Chevaux.						
								de cavalerie légère.	de grosse cava- lerie.								
Petits états-majors.																	
Adjudants sous-officiers	"	"	5	5	2	2	15	12	5	4	4	10	12	7	6,955	2 92	20,250 20
Maréchaux des logis chefs secrétaires	"	"	1	"	1	"	5	"	"	2	"	7	"	"	2,555	2 52	6,458 60
Trompettes-majors	"	"	1	1	1	1	5	4	1	2	2	7	4	5	2,555	2 29	5,850 95
Id. brigadiers	"	"	1	1	1	1	5	4	1	2	2	7	4	5	2,555	1 88	4,805 40
Maitres armuriers	"	"	1	"	1	"	5	"	"	2	"	7	"	"	2,555	2 52	6,458 60
Id. tailleurs, bottiers et selliers	"	"	5	"	5	"	15	"	"	6	"	21	"	"	7,665	" 99	7,588 55
Escadrons actifs.																	
Maréchaux des logis chefs	1	1	6	6	4	4	50	24	6	8	8	58	24	14	15,870	2 52	54,952 40
Id. des logis	6	6	56	56	24	24	180	144	56	48	48	228	144	84	85,220	2 09	175,920 80
Id. id. fourriers	1	1	6	6	4	4	50	24	6	8	8	58	24	14	15,870	2 09	28,988 50
Brigadiers	12	12	72	72	48	48	500	288	72	96	96	456	288	168	166,440	1 20	199,728 "
Trompettes	5	5	18	18	12	12	90	72	18	24	24	114	72	42	41,610	1 67	69,488 70
Maréchaux ferrants	2	2	12	12	8	8	60	48	12	16	16	76	48	28	27,740	" 99	27,462 60
Cavaliers	105	90	650	540	420	560	5,150	2,160	540	840	720	5,900	2,160	1,260	1,456,550	" 99	1,441,786 50
Escadrons de dépôt.																	
Maréchaux des logis chefs	"	"	1	1	1	1	5	4	1	2	2	7	4	5	2,555	2 52	6,458 60
Id. des logis	"	"	4	4	4	4	20	16	4	8	8	28	16	12	10,220	2 09	21,559 80
Id. id. fourriers	"	"	1	1	1	1	5	4	1	2	2	7	4	5	2,555	2 09	5,539 95
Brigadiers	"	"	4	4	4	4	20	16	4	8	8	28	16	12	10,220	1 20	12,264 "
Trompettes	"	"	2	2	2	2	10	8	2	4	4	14	8	6	5,110	1 67	8,555 70
Maréchaux ferrants	"	"	2	2	2	2	10	8	2	4	4	14	8	6	5,110	" 99	5,058 90
150	115	804	709	545	478	4,020	2,856	709	1,086	956	5,106	2,856	1,665	1,865,690			
Chevaux d'officiers.													412	255			
													5,248	1,918			
													5,166				
Surplus de solde au régiment de guides, non compris les adjudants sous-officiers : 801 hommes × 565 = 292,565 journées, à 2 centimes, ci																fr.	5,847 50
TOTAL.																fr.	2,092,548 65

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

Solde des Troupes (suite)

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION	DIMINUTION	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé	Alloué
		POUR L'EXERCICE 1853.	POUR L'EXERCICE 18 .
ART. 14. — <i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>			
LITT. A.			
Traitement, solde et accessoires.			
ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
4	8	Colonels	35,600 "
5	5	Lieutenants-colonels	31,500 "
5	5	Majors	27,500 "
5	5	Capitaines de 1 ^{re} classe	21,000 "
9	9	Lieutenants	22,500 "
5	"	Commandants d'artillerie de 1 ^{re} classe	21,000 "
4	"	— de 2 ^e —	10,000 "
7	"	Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe	23,450 "
8	"	— de 2 ^e —	20,000 "
9	"	— de 3 ^e —	10,200 "
61	32		226,750 "
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments		1,133 75	
			225,616 25
SOUS-OFFICIERS ET EMPLOYÉS.			
11	"	Conducteurs de 1 ^{re} classe	11,000 "
11	"	— de 2 ^e —	9,350 "
12	"	— de 3 ^e —	9,000 "
3	"	Maîtres artificiers	2,550 "
3	"	Contrôleurs de 1 ^{re} classe	7,500 "
4	"	— de 2 ^e —	7,600 "
3	"	Réviseurs de 1 ^{re} classe	4,770 "
1	"	— de 2 ^e —	1,260 "
48	"		53,050 "
RÉGIMENTS ET COMPAGNIES SPÉCIALES.			
205	365	Officiers de tous grades	894,903 "
4,506	1,505	Sous-officiers, brigadiers et soldats	1,706,272 80
4,661	1,058		
Haute paye pour chevrons d'ancienneté		10,000 "	
Indemnité aux sous-officiers promus officiers		2,000 "	
— de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres		4,000 "	
Première mise de petit équipement à allouer à 933 miliciens et 167 volontaires à incorporer, soit, à 10 francs		11,000 "	
			2,906,822 05
A DÉDUIRE :			
Pour 54,000 journées de marche avec logement et nourriture, à 21 centimes		7,140 "	
Pour 89,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 91 centimes		80,900 "	
Pour vacances et petites permissions		17,411 48	
			105,451 48
			2,801,370 57
TOTAL du litt. A. à reporter fr.			2,801,370 57

ARTILLERIE.

- Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;
2° De 4 régiments formés : le 1^{er} de 4 batteries à cheval, de 6 batteries de siège et d'une batterie de dépôt; les 3 autres, chacun de 5 batteries montées, de 6 batteries de siège et d'une batterie de dépôt;
3° De 2 compagnies du train d'artillerie;
4° De 1 — de pontonniers;
5° De 1 — d'ouvriers armuriers, et
6° De 1 — d'artillerie.

OFFICIERS DES CORPS.

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.		1 ^{er} régiment.			2 ^{me} régiment.			3 ^{me} régiment.			4 ^{me} régiment.			Compagnies spéciales.			Totaux.			Traitement annuel.	Montant.
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		Hommes.	Chevaux.		Hommes.	Chevaux.		Hommes.	Chevaux.		Hommes.	Chevaux.		Hommes.	Chevaux.			
				Batteries à cheval.	Batteries de siège.		Batteries montées.	Batteries de siège.		Batteries montées.	Batteries de siège.		Batteries montées.	Batteries de siège.		Train.	Ponton-niers.		Batteries à cheval, montées et train.	Batteries de siège et ponton-niers.		
États-majors des régiments.																						
Colonels	"	"	1	5	"	1	5	"	1	5	"	1	5	"	"	"	"	4	12	"	8,400	53,600
Lieutenants-colonels	"	"	1	2	"	1	2	"	1	2	"	1	2	"	"	"	"	4	8	"	6,500	23,200
Majors	"	"	5	6	"	5	6	"	5	6	"	5	6	"	"	"	"	12	24	"	5,500	66,000
Capitaines-adjudants-majors	"	"	1	2	"	1	2	"	1	2	"	1	2	"	"	"	"	4	8	"	4,650	18,600
Lieutenants	"	"	1	2	"	1	2	"	1	2	"	1	2	"	"	"	"	4	8	"	5,550	15,400
Capitaines-instructeurs	"	"	1	2	"	1	2	"	1	2	"	1	2	"	"	"	"	4	8	"	4,650	18,600
— quartiers-maîtres	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	"	"	"	4	"	"	5,500	14,000
Lieutenants et sous-lieuten. officiers-payeurs	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	"	"	"	4	"	"	2,150	8,600
Capitaines-administrateurs d'habillement	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	"	"	"	4	"	"	5,500	15,200
Médecins de régiment	"	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	"	"	"	4	4	"	4,200	16,800
— de bataillon de 1 ^{re} et 2 ^e classes	"	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	"	"	"	4	4	"	2,925	11,700
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	"	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	"	"	"	4	4	"	5,550	15,400
— de 2 ^e —	"	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	"	"	"	4	4	"	2,500	10,000
Batteries à cheval.																						
Capitaines commandants	1	2	4	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	8	"	4,650	18,600
— en second	1	1	4	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	4	"	5,800	15,200
Lieutenants	2	4	8	16	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	16	"	2,950	25,600
Sous-lieutenants	2	4	8	16	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	16	"	2,500	20,900
Batteries montées.																						
	6	11																				
Capitaines commandants	1	2	"	"	"	5	10	"	5	10	"	5	10	"	"	"	"	15	50	"	4,650	69,750
— en second	1	1	"	"	"	5	5	"	5	5	"	5	5	"	"	"	"	15	15	"	5,800	57,000
Lieutenants	a) 1	2	"	"	"	7	14	"	8	16	"	7	14	"	"	"	"	22	44	"	2,950	64,900
Sous-lieutenants	b) 2	4	"	"	"	8	16	"	7	14	"	8	16	"	"	"	"	23	46	"	2,500	57,500
Batteries de siège.																						
	5	9																				
Capitaines commandants	1	1	6	"	6	6	"	6	6	"	6	6	"	6	"	"	"	24	"	24	4,200	100,800
Lieutenants	1	1	6	"	6	6	"	6	6	"	6	6	"	6	"	"	"	24	"	24	2,500	60,000
Sous-lieutenants	1	1	6	"	6	6	"	6	6	"	6	6	"	6	"	"	"	24	"	24	2,100	50,400
Batteries de dépôt.																						
	5	5																				
Capitaines commandants	1	1	1	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	1	"	"	"	4	"	4	4,200	16,800
Lieutenants	1	1	1	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	1	"	"	"	4	"	4	2,500	10,000
Sous-lieutenants	1	1	1	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	1	"	"	"	4	"	4	2,100	8,400
	5	5																				
Train d'artillerie.																						
Capitaine commandant	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2	"	1	2	"	4,650	4,650
— en second	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2	"	1	2	"	5,800	5,800
Lieutenants	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	"	5	5	"	2,950	8,850
Sous-lieutenants	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	"	5	5	"	2,500	7,500
Pontonniers.																						
Capitaine commandant	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	1	"	1	4,200	4,200
— en second	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	1	"	1	5,550	5,550
Lieutenants	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	2	2	"	2	2,500	5,000
Sous-lieutenants	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	2	2	"	2	2,100	4,200
Ouvriers armuriers.																						
Capitaine commandant	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	4,200	4,200
Lieutenant	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	2,500	2,500
Sous-lieutenants	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	2,100	4,200
Ouvriers d'artillerie.																						
Capitaine commandant	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	4,200	4,200
Lieutenant	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	2,500	2,500
Sous-lieutenants	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	2,100	4,200
			65	21		66	21		66	21		66	21			10	6		275	90		899,400
	60		86		61	87		61	87		61	87		22	16		265	365				

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.		1 ^{er} régiment.			2 ^{me} régiment.			3 ^{me} régiment.			4 ^{me} régiment.			Totaux.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.		
	Hommes.	Chevaux.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux							
			de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.						
Petits états-majors des régiments.																						
Adjudants sous-officiers	"	"	2	2	"	2	2	"	2	2	"	2	2	"	8	8	"	2,920	2 02	8,526 40		
Maréchaux des logis chefs artificiers	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	4	"	"	1,460	2 45 ⁷⁵	5,558 75		
Trompettes-majors.	"	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	4	4	"	1,460	2 24	5,270 40		
— brigadiers.	"	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	4	4	"	1,460	1 88	2,744 80		
Maréchal des logis chef secrétaire	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	4	"	"	1,460	2 20	5,212 "		
Maréchaux des logis garde-magasin.	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	4	"	"	1,460	1 88	2,744 80		
Maîtres armuriers	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	4	"	"	1,460	2 20	5,212 "		
— tailleurs, bottiers et selliers	"	"	5	"	"	5	"	"	5	"	"	5	"	"	12	"	"	4,580	" 92	4,029 60		
Ouvriers selliers avec rang de soldat	"	"	2	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	5	"	"	1,825	1 04 ⁸⁰	1,912 60		
Batteries à cheval.																						
Maréchaux des logis chefs.	1	1	4	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	4	"	1,460	2 52	5,679 20		
Maréchaux des logis	8	8	52	52	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	52	52	"	11,680	2 09	24,411 20		
— — fourriers.	1	1	4	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	4	"	1,460	2 09	5,051 40		
Brigadiers	8	8	52	52	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	52	52	"	11,680	1 20	14,016 "		
— artificiers	4	4	16	16	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16	16	"	5,840	1 09	6,565 60		
Trompettes	5	5	12	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	4,580	1 67	7,514 60		
Selliers, charrons, forgerons et charpentiers.	4	"	16	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16	"	"	5,840	1 09	6,565 60		
Maréchaux-ferrants.	2	"	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	2,920	" 99	2,890 80		
Canonniers de 1 ^{re} classe	16	56 S.	64	224	208	"	"	"	"	"	"	"	"	"	64	224	208	25,560	1 04	24,294 40		
— de 2 ^e classe	90	52 T.	560			"	"	"	"	"	"	"	"	"	560			151,400	" 99	150,086 "		
	137	81 S. 52 T.																				
Batteries montées.																						
Maréchaux des logis chefs	1	15	5	65	5	40	65	5	40	65	5	40	65	5	15	195	15	5,475	2 41	15,194 75		
Maréchaux des logis	8																	45,800	1 99	87,162 "		
— — fourriers.	1		5		5	40		5	40		5	40		5	15		15	5,475	1 99	10,895 25		
Brigadiers	6		50		50	65		50	65		50	65		50	90		90	52,850	1 20	59,420 "		
— artificiers	2		10		10			10			10			10	50		50	10,950	1 02	11,169 "		
Trompettes	2		10		10			10			10			10	50		50	10,950	1 56	17,082 "		
Selliers, forgerons et charpentiers	5	"	15	"	15	"	"	15	"	"	15	"	"	15	45	"	45	16,425	1 02	16,755 50		
Maréchaux ferrants	1	"	5	"	5	"	"	5	"	"	5	"	"	5	15	"	15	5,475	" 92	5,057 "		
Canonniers de 1 ^{re} classe	8	"	40	"	40	"	"	40	"	"	40	"	"	40	120	"	120	45,800	" 92	40,296 "		
— de 2 ^e classe	52	"	160	"	160	"	"	160	"	"	160	"	"	160	480	"	480	175,200	" 81	141,912 "		
Conducteurs	54	52	170	"	260	170	"	260	170	"	260	170	"	260	510	"	780	186,150	" 99	184,288 50		
	98	15 S. 52 T.																				
Batteries de siège.																						
Maréchaux des logis chefs.	1	"	6	"	6	"	"	6	"	"	6	"	"	6	24	"	24	8,760	2 20	19,272 "		
Maréchaux des logis	6	"	56	"	56	"	"	56	"	"	56	"	"	56	144	"	144	52,560	1 88	98,812 80		
— — fourriers.	1	"	6	"	6	"	"	6	"	"	6	"	"	6	24	"	24	8,760	1 88	16,468 80		
Brigadiers	6	"	56	"	56	"	"	56	"	"	56	"	"	56	144	"	144	52,560	1 15	59,592 80		
— artificiers	2	"	12	"	12	"	"	12	"	"	12	"	"	12	48	"	48	17,520	1 02	17,870 40		
Trompettes	2	"	12	"	12	"	"	12	"	"	12	"	"	12	48	"	48	17,520	1 56	27,551 20		
Charrons, forgerons et charpentiers	5	"	18	"	18	"	"	18	"	"	18	"	"	18	72	"	72	26,280	1 02	26,805 60		
Canonniers de 1 ^{re} classe	8	"	48	"	48	"	"	48	"	"	48	"	"	48	192	"	192	70,080	" 92	64,475 60		
— de 2 ^e classe	44	"	264	"	264	"	"	264	"	"	264	"	"	264	1,056	"	1,056	585,440	" 81	512,206 40		
	75	"																				
Batteries de dépôt.																						
Maréchaux des logis chefs.	1	"	1	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	4	"	4	1,460	2 20	5,212 "		
Maréchaux des logis	4	"	4	"	4	"	"	4	"	"	4	"	"	4	16	"	16	5,840	1 88	10,979 20		
— — fourriers.	1	"	1	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	4	"	4	1,460	1 88	2,744 80		
Brigadiers	4	"	4	"	4	"	"	4	"	"	4	"	"	4	16	"	16	5,840	1 15	6,599 20		
Trompettes	2	"	2	"	2	"	"	2	"	"	2	"	"	2	8	"	8	2,920	1 56	4,555 20		
	12	"																				
			528	208				69	260				69	260				69	260			
TOTAUX A REPORTER			1,011	556	952	529	952	529	952	529	952	529	952	529	5,867	555	988	1,411,455		1,493,620 15		

TROUPES (SUITE).

GRADES.	Effectif.				NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT.
	Hommes.	Chevaux.		Des batteries de siège et pontonniers.			
		Batteries à cheval et montées; train					
		De selle.	De trait.				
REPORT.	5,867	555	988	"	1,411,455		1,495,620 15
3 compagnies du train.							
Maréchaux des logis chefs.	2	12	"	"	750	2 50	1,825 "
Maréchaux des logis	16				5,840	2 07	12,088 80
— — fourriers	2				750	2 07	1,511 10
Brigadiers	16				5,840	1 20	7,008 "
Trompettes	4	"	60	"	1,460	1 65	2,409 "
Conducteurs.	90				52,850	" 90	52,521 50
	150						
Compagnie de pontonniers.							
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	565	2 59	872 55
— — constructeur.	1	"	"	"	565	2 59	872 55
Maréchaux des logis	10	"	"	"	5,650	2 07	7,555 50
— — fourrier	1	"	"	"	565	2 07	755 55
Brigadiers	10	"	"	"	5,650	1 50	4,745 "
Trompettes	2	"	"	"	750	1 54	1,124 20
Maîtres ouvriers	20	"	"	"	7,500	1 20	8,760 "
Pontonniers de 1 ^{re} classe	20	"	"	"	7,500	1 04	7,592 "
— de 2 ^e —	72	"	"	"	26,280	" 95	24,440 40
	157						
Compagnie d'ouvriers armuriers.							
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	565	2 20	805 "
Maréchaux des logis	8	"	"	"	2,920	1 88	5,489 60
— — fourrier	1	"	"	"	565	1 88	686 20
Brigadiers	10	"	"	"	5,650	1 15	4,124 50
Trompettes	2	"	"	"	750	1 56	1,158 80
Canonniers-armuriers de 1 ^{re} classe	12	"	"	"	4,580	" 92	4,029 60
— — de 2 ^e —	96	"	"	"	55,040	" 81	28,582 40
	150						
Compagnie d'ouvriers d'artillerie.							
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	565	2 72	992 80
Maréchaux des logis	10	"	"	"	5,650	2 50	8,595 "
— — fourrier	1	"	"	"	565	2 50	859 50
Brigadiers	10	"	"	"	5,650	1 25	4,489 50
Trompettes	2	"	"	"	750	1 56	1,158 80
Canonniers de 1 ^{re} classe	56	"	"	"	15,140	1 15	14,848 20
— de 2 ^e —	48	"	"	"	17,520	" 92	16,118 40
— de 5 ^e —	24	"	"	"	8,760	" 81	7,095 60
	152						
		547	1,048	"			
TOTAUX.	4,596	1,595		"	1,604,540 "		1,706,272 80
Chevaux d'officiers.							
		275		90			
		1,868		90			
		1,958					

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1883.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 .
REPORT DU LITT. A. fr.	2,801,570 87	
LITT. B.		
Indemnité de fourrages.		
Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 32 chevaux $\times$ 365 = 11,680 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 25 c°	14,600 »	
LITT. C.		
Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe, soit 582,175 journées, à 9 centimes.	52,395 75	
LITT. D.		
582,175 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes.	23,287 »	
LITT. E.		
Moyens de transport aux troupes en marche	5,000 »	
LITT. F.		
Logement et nourriture.		
Miliciens à incorporer 3,752 journées.		
Mouvements éventuels pendant l'année. 7,200		
Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) 2,800		
— — à Brasschaet (id.) 24,000		
— — — — — 34,000		
37,752 journées, à 74 cent.	27,921 08	
LITT. G.		
Frais de bureau et d'administration.		
Inspecteur général 2,500 »		
Quatre directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 4,800 »		
Inspecteur des armes de guerre 500 »		
Directeur de la fonderie de canons 500 »		
Quatre régiments, à 7,000 francs. 28,000 »		
Cinq compagnies spéciales (train, pontonniers, ouvriers d'artillerie et ouvriers armuriers), à 225 francs 1,125 »		
— — — — — 37,425 »		
Total de l'art. 14. fr.	2,962,000 »	

Solde des troupes (suite).

7

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé POUR L'EXERCICE 1885.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 .
ART. 15. — <i>Traitement et solde du génie.</i>			
LITT. A.			
Traitement, solde et accessoires.			
ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
EFFECTIF.			
BONNES.	CHEVAUX.		
5	6	Colonels	25,200 "
5	5	Lieutenants-colonels	51,500 "
5	5	Majors.	27,500 "
18	8	Capitaines de 1 ^{re} classe.	75,600 "
5		— de 2 ^e —	16,750 "
12		Lieutenants	50,000 "
12		Sous-lieutenants.	25,200 "
60	24		231,750 "
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments		1,158 75	
			250,591 25
CARDES.			
10	"	Gardes du génie de 1 ^{re} classe	20,000 "
20	"	— de 2 ^e —	52,000 "
20	"	— de 3 ^e —	24,000 "
50	"		76,000 "
TROUPE.			
52	9	Officiers de tous grades	171,637 50
789	"	Sous-officiers et soldats	291,021 80
841	9		
Haute paye pour chevrons d'ancienneté		1,000 "	
Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres		2,000 "	
Première mise de petit équipement à allouer à 200 miliciens et 40 volontaires à incorporer, soit, à 10 francs		2,400 "	
			774,650 55
A DÉDUIRE :			
Pour 3,500 journées de marche avec logement et nourriture, à 21 centimes.		735 "	
— 15,900 — de militaires traités dans les hôpitaux, à 84 —		13,356 "	
— vacances et petites permissions		4,297 80	
			18,388 80
			756,261 75
LITT. B.			
Indemnité de fourrages.			
Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 33 chevaux $\times$ 305 = 12,045 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 25 c'			15,056 25
TOTAL des litt. A et B (à reporter). fr.		771,318 "	

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																			
ACCROISSMENT.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																																				
		* Cette arme se compose d'un état-major et d'un régiment de dix compagnies. Officiers. <table> <tr> <th rowspan="2">GRADES.</th><th colspan="3">EFFECTIF</th><th rowspan="2">TRAITEMENT annuel.</th><th rowspan="2">MONTANT.</th></tr> <tr> <th>par compagnie.</th><th colspan="2">du régiment.</th></tr> <tr> <td></td><td></td><th>Hommes.</th><th>Chevaux.</th><td></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="6"><i>État-major du régiment.</i></td></tr> <tr> <td>Colonel</td><td>"</td><td>1</td><td>2</td><td>8,400 "</td><td>8,400 "</td></tr> <tr> <td>Lieutenant-colonel</td><td>"</td><td>1</td><td>2</td><td>6,300 "</td><td>6,300 "</td></tr> <tr> <td>Majors</td><td>"</td><td>2</td><td>4</td><td>5,500 "</td><td>11,000 "</td></tr> <tr> <td>Capitaine adjudant-major de 1^{re} classe.</td><td>"</td><td>1</td><td>1</td><td>4,200 "</td><td>4,200 "</td></tr> <tr> <td>Lieutenants adjudants-majors.</td><td>"</td><td>2</td><td>"</td><td>2,900 "</td><td>5,800 "</td></tr> <tr> <td>Capitaine quartier-maître de 2^e classe.</td><td>"</td><td>1</td><td>"</td><td>3,300 "</td><td>3,300 "</td></tr> <tr> <td>Sous-lieutenant officier payeur</td><td>"</td><td>1</td><td>"</td><td>2,000 "</td><td>2,000 "</td></tr> <tr> <td>Capitaine administrateur d'habillement.</td><td>"</td><td>1</td><td>"</td><td>3,500 "</td><td>3,500 "</td></tr> <tr> <td>Médecin de régiment</td><td>"</td><td>1</td><td>"</td><td>4,200 "</td><td>4,200 "</td></tr> <tr> <td>— de bataillon de 2^e classe.</td><td>"</td><td>1</td><td>"</td><td>2,500 "</td><td>2,500 "</td></tr> <tr> <td colspan="6"><i>Compagnies.</i></td></tr> <tr> <td>Capitaines de 1^{re} classe.</td><td>1</td><td>10</td><td>"</td><td>4,200 "</td><td>42,000 "</td></tr> <tr> <td>— de 2^e classe.</td><td>1</td><td>10</td><td>"</td><td>3,350 "</td><td>33,500 "</td></tr> <tr> <td>Lieutenants</td><td>1</td><td>10</td><td>"</td><td>2,500 "</td><td>25,000 "</td></tr> <tr> <td>Sous-lieutenants</td><td>1</td><td>10</td><td>"</td><td>2,100 "</td><td>21,000 "</td></tr> <tr> <td></td><td>4</td><td>32</td><td>9</td><td></td><td>172,500 "</td></tr> <tr> <td colspan="5">A déduire 1/2 % pour médicaments.</td><td>862 50</td></tr> <tr> <td colspan="5">Reste. fr.</td><td>171,637 50</td></tr> </table> Troupes. <table> <tr> <th rowspan="2">GRADES.</th><th colspan="2">EFFECTIF</th><th rowspan="2">NOMBRE de journées.</th><th rowspan="2">SOLDE journalière.</th><th rowspan="2">MONTANT.</th></tr> <tr> <th>par compagnie.</th><th>du régiment.</th></tr> <tr> <td colspan="6"><i>Petit état-major.</i></td></tr> <tr> <td>Adjudants sous-officiers.</td><td>"</td><td>2</td><td>730</td><td>2 92</td><td>2,131 60</td></tr> <tr> <td>Tambour-major</td><td>"</td><td>1</td><td>365</td><td>2 29</td><td>833 85</td></tr> <tr> <td>Caporal-tambour</td><td>"</td><td>1</td><td>365</td><td>1 34</td><td>480 10</td></tr> <tr> <td>Sergent-major secrétaire</td><td>"</td><td>1</td><td>365</td><td>2 20</td><td>805 "</td></tr> <tr> <td>Maître armurier</td><td>"</td><td>1</td><td>365</td><td>2 20</td><td>805 "</td></tr> <tr> <td>— tailleur et cordonnier</td><td>"</td><td>2</td><td>730</td><td>1 13</td><td>824 90</td></tr> <tr> <td>Sergent garde-magasin</td><td>"</td><td>1</td><td>365</td><td>1 99</td><td>726 35</td></tr> <tr> <td colspan="6"><i>Compagnies.</i></td></tr> <tr> <td>Sergents-majors</td><td>1</td><td>10</td><td>3,650</td><td>2 20</td><td>8,050</td></tr> <tr> <td>Sergents.</td><td>6</td><td>60</td><td>21,900</td><td>1 99</td><td>45,581</td></tr> <tr> <td>— fourriers.</td><td>1</td><td>10</td><td>3,650</td><td>1 99</td><td>7,265 50</td></tr> <tr> <td>Caporaux</td><td>8</td><td>80</td><td>29,200</td><td>1 13</td><td>32,996</td></tr> <tr> <td>Tambours</td><td>2</td><td>20</td><td>7,500</td><td>" 92</td><td>6,716</td></tr> <tr> <td>Sapeurs mineurs de 1^{re} classe.</td><td>31</td><td>310</td><td>76,650</td><td>" 92</td><td>70,518</td></tr> <tr> <td>— de 2^e classe.</td><td>59</td><td>590</td><td>142,550</td><td>" 81</td><td>115,505 50</td></tr> <tr> <td>TOTAUX.</td><td>78</td><td>789</td><td>287,985</td><td></td><td>291,021 80</td></tr> </table>					GRADES.	EFFECTIF			TRAITEMENT annuel.	MONTANT.	par compagnie.	du régiment.				Hommes.	Chevaux.			<i>État-major du régiment.</i>						Colonel	"	1	2	8,400 "	8,400 "	Lieutenant-colonel	"	1	2	6,300 "	6,300 "	Majors	"	2	4	5,500 "	11,000 "	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} classe.	"	1	1	4,200 "	4,200 "	Lieutenants adjudants-majors.	"	2	"	2,900 "	5,800 "	Capitaine quartier-maître de 2 ^e classe.	"	1	"	3,300 "	3,300 "	Sous-lieutenant officier payeur	"	1	"	2,000 "	2,000 "	Capitaine administrateur d'habillement.	"	1	"	3,500 "	3,500 "	Médecin de régiment	"	1	"	4,200 "	4,200 "	— de bataillon de 2 ^e classe.	"	1	"	2,500 "	2,500 "	<i>Compagnies.</i>						Capitaines de 1 ^{re} classe.	1	10	"	4,200 "	42,000 "	— de 2 ^e classe.	1	10	"	3,350 "	33,500 "	Lieutenants	1	10	"	2,500 "	25,000 "	Sous-lieutenants	1	10	"	2,100 "	21,000 "		4	32	9		172,500 "	A déduire 1/2 % pour médicaments.					862 50	Reste. fr.					171,637 50	GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE de journées.	SOLDE journalière.	MONTANT.	par compagnie.	du régiment.	<i>Petit état-major.</i>						Adjudants sous-officiers.	"	2	730	2 92	2,131 60	Tambour-major	"	1	365	2 29	833 85	Caporal-tambour	"	1	365	1 34	480 10	Sergent-major secrétaire	"	1	365	2 20	805 "	Maître armurier	"	1	365	2 20	805 "	— tailleur et cordonnier	"	2	730	1 13	824 90	Sergent garde-magasin	"	1	365	1 99	726 35	<i>Compagnies.</i>						Sergents-majors	1	10	3,650	2 20	8,050	Sergents.	6	60	21,900	1 99	45,581	— fourriers.	1	10	3,650	1 99	7,265 50	Caporaux	8	80	29,200	1 13	32,996	Tambours	2	20	7,500	" 92	6,716	Sapeurs mineurs de 1 ^{re} classe.	31	310	76,650	" 92	70,518	— de 2 ^e classe.	59	590	142,550	" 81	115,505 50	TOTAUX.	78	789	287,985		291,021 80
GRADES.	EFFECTIF			TRAITEMENT annuel.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																																
	par compagnie.	du régiment.																																																																																																																																																																																																																																																			
		Hommes.	Chevaux.																																																																																																																																																																																																																																																		
<i>État-major du régiment.</i>																																																																																																																																																																																																																																																					
Colonel	"	1	2	8,400 "	8,400 "																																																																																																																																																																																																																																																
Lieutenant-colonel	"	1	2	6,300 "	6,300 "																																																																																																																																																																																																																																																
Majors	"	2	4	5,500 "	11,000 "																																																																																																																																																																																																																																																
Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} classe.	"	1	1	4,200 "	4,200 "																																																																																																																																																																																																																																																
Lieutenants adjudants-majors.	"	2	"	2,900 "	5,800 "																																																																																																																																																																																																																																																
Capitaine quartier-maître de 2 ^e classe.	"	1	"	3,300 "	3,300 "																																																																																																																																																																																																																																																
Sous-lieutenant officier payeur	"	1	"	2,000 "	2,000 "																																																																																																																																																																																																																																																
Capitaine administrateur d'habillement.	"	1	"	3,500 "	3,500 "																																																																																																																																																																																																																																																
Médecin de régiment	"	1	"	4,200 "	4,200 "																																																																																																																																																																																																																																																
— de bataillon de 2 ^e classe.	"	1	"	2,500 "	2,500 "																																																																																																																																																																																																																																																
<i>Compagnies.</i>																																																																																																																																																																																																																																																					
Capitaines de 1 ^{re} classe.	1	10	"	4,200 "	42,000 "																																																																																																																																																																																																																																																
— de 2 ^e classe.	1	10	"	3,350 "	33,500 "																																																																																																																																																																																																																																																
Lieutenants	1	10	"	2,500 "	25,000 "																																																																																																																																																																																																																																																
Sous-lieutenants	1	10	"	2,100 "	21,000 "																																																																																																																																																																																																																																																
	4	32	9		172,500 "																																																																																																																																																																																																																																																
A déduire 1/2 % pour médicaments.					862 50																																																																																																																																																																																																																																																
Reste. fr.					171,637 50																																																																																																																																																																																																																																																
GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE de journées.	SOLDE journalière.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																																
	par compagnie.	du régiment.																																																																																																																																																																																																																																																			
<i>Petit état-major.</i>																																																																																																																																																																																																																																																					
Adjudants sous-officiers.	"	2	730	2 92	2,131 60																																																																																																																																																																																																																																																
Tambour-major	"	1	365	2 29	833 85																																																																																																																																																																																																																																																
Caporal-tambour	"	1	365	1 34	480 10																																																																																																																																																																																																																																																
Sergent-major secrétaire	"	1	365	2 20	805 "																																																																																																																																																																																																																																																
Maître armurier	"	1	365	2 20	805 "																																																																																																																																																																																																																																																
— tailleur et cordonnier	"	2	730	1 13	824 90																																																																																																																																																																																																																																																
Sergent garde-magasin	"	1	365	1 99	726 35																																																																																																																																																																																																																																																
<i>Compagnies.</i>																																																																																																																																																																																																																																																					
Sergents-majors	1	10	3,650	2 20	8,050																																																																																																																																																																																																																																																
Sergents.	6	60	21,900	1 99	45,581																																																																																																																																																																																																																																																
— fourriers.	1	10	3,650	1 99	7,265 50																																																																																																																																																																																																																																																
Caporaux	8	80	29,200	1 13	32,996																																																																																																																																																																																																																																																
Tambours	2	20	7,500	" 92	6,716																																																																																																																																																																																																																																																
Sapeurs mineurs de 1 ^{re} classe.	31	310	76,650	" 92	70,518																																																																																																																																																																																																																																																
— de 2 ^e classe.	59	590	142,550	" 81	115,505 50																																																																																																																																																																																																																																																
TOTAUX.	78	789	287,985		291,021 80																																																																																																																																																																																																																																																

8

DÉVELOPPEMENTS DE BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT					
	Demandé POUR L'EXERCICE 1883.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 .				
Report des litt. A. et B. fr.	771,318 .					
LITT. C.						
Moyens de transport aux troupes en marche	1,200 .					
LITT. D.						
Logement et nourriture.						
Miliciens à incorporer 800 journées.						
Mouvements éventuels pendant l'année 2,500						
Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) 1,000						
— 5,500 —						
TOTAL. 4,500 journées, à 74 c.	3,182 .					
LITT. E.						
Frais de bureau et d'administration.						
Inspecteur général 2,500 .						
4 directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs. 4,800 .						
Le régiment. 5,000 .						
	12,300 .					
TOTAL de l'art. 15. fr.	788,000 .					
Récapitulation de l'effectif.						
	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
Art. 12. — Infanterie.	"	"	"	1,553	24,820	26,387
" 13. — Cavalerie.	"	"	"	369	5,106	5,475
" 14. — Artillerie.	61	48	109	265	4,596	4,861
" 15. — Génie.	60	50	110	52	789	841
	121	98	219	2,244	35,120	37,364

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.			CRÉDIT	
			Demandé POUR L'EXERCICE 1855.	Alloué POUR L'EXERCICE 48
ART. 16. — <i>Traitement et solde des compagnies d'administration (a.</i>				
LITT. A.				
Service des hôpitaux.				
EFFECTIF.				
6	Directeurs de 1 ^{re} classe	15,000 "		
6	— de 2 ^e —	10,800 "		
6	Sous-directeurs de 1 ^{re} classe	8,400 "		
6	— de 2 ^e —	7,200 "		
24		41,400 "		
	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments.	207 "		
		41,193 "		
6	Commis aux écritures de 1 ^{re} classe.	6,000 "		
6	— — de 2 ^e —	5,400 "		
		11,400 "		
10	Nagasiniers et dépeniers de 1 ^{re} classe.	4,745 "		
10	— — de 2 ^e —	4,015 "		
12	Infirmiers-majors de 1 ^{re} classe	5,694 "		
12	— — de 2 ^e —	4,818 "		
6	Portiers de 1 ^{re} classe	2,847 "		
6	— de 2 ^e —	2,409 "		
8	Cuisiniers de 1 ^{re} classe	3,706 "		
8	— de 2 ^e —	3,212 "		
6	Tisanières de 1 ^{re} classe	2,847 "		
6	— de 2 ^e —	2,409 "		
80	Infirmiers de 1 ^{re} classe	26,280 "		
80	— de 2 ^e —	25,560 "		
256		86,432 "		
	A DÉDUIRE pour vacances et petites permissions.	150,025 "		
		2,545 "		
		156,480 "		
LITT. B.				
55	Sœurs hospitalières	26,400 "		
LITT. C.				
Service des boulangeries.				
5	Directeurs de 1 ^{re} classe	10,000 "		
11	— de 2 ^e —	17,600 "		
16		27,600 "		
20	Sergents-surveillants, à fr. 2 "	14,600 "		
24	Brigadiers à " 1 50	15,140 "		
92	Ouvriers à " 1 "	55,580 "		
156		61,520 "		
	X 565 = 49,640 journées.		88,920 "	
TOTAL de l'art. 16. fr.			251,800 "	
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE IV.				
ART. 12. — Infanterie.			11,880,000 "	
— 15. — Cavalerie			3,580,000 "	
— 14. — Artillerie			2,962,000 "	
— 15. — Génie			788,000 "	
— 16. — Compagnies d'administration.			251,800 "	
TOTAL du chap. IV. fr.			19,461,800 "	

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
		a) Les compagnies d'administration sont au nombre de 4. La solde actuelle a été maintenue pour le personnel des hôpitaux, les sœurs hospitalières et les directeurs des boulangeries militaires.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE V. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE	Alloué POUR L'EXERCICE
	1855.	18 .
ART. 17. — État-major, corps enseignant et solde des élèves.		
LITT. A.		
Traitement de l'état-major et des employés du service intérieur.		
1 commandant directeur des études	5,000 "	
1 — en second (pour mémoire)	"	
2 examinateurs permanents	9,800 "	
1 capitaine instructeur	800 "	
1 instructeur adjoint	655 53	
1 officier comptable	655 53	
4 inspecteurs des études	6,000 "	
1 secrétaire	1,700 "	
1 dessinateur civil	2,400 "	
1 aumônier	2,000 "	
1 médecin	855 53	
1 mécanicien	1,400 "	
1 waguemestre conservateur des bâtiments	700 "	
1 garde conservateur du matériel	560 "	
1 infirmier	400 "	
2 portiers	1,500 "	
4 hommes de peine	1,600 "	
2 tambours	565 "	
		55,924 00
LITT. B.		
Traitement du corps enseignant.		
5 professeurs militaires	5,833 53	
10 — civils	59,200 "	
7 répétiteurs militaires	6,040 53	
4 — civils	7,900 "	
1 maître militaire	800 "	
5 — civils	8,500 "	
		68,082 66
LITT. C.		
Solde des élèves		57,172 50
TOTAL de l'art. 17. fr.	159,180 15	
ART. 18. — Dépenses d'administration.		
Frais de bureau	5,000 "	
Chauffage et éclairage	0,000 "	
Manipulations des élèves au laboratoire	1,000 "	
Indemnité aux travailleurs	1,500 "	
Ménage des domestiques : 7 hommes à 50 centimes par jour	1,277 50	
Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	1,200 "	
Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'école)	2,000 "	
Achat de livres, instruments; entretien du mobilier et dépenses imprévues	5,342 35	
		22,519 85
TOTAL du chap. V. fr.	161,500 "	

École militaire ()*.

9

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE VI. — *Établissements*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demande POUR L'EXERCICE 1883.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 .
ART. 19. — Personnel des établissements d'artillerie.		
LITT. A.		
Traitement des employés de la manufacture d'armes fr.	9,600 »	
LITT. B.		
Traitement des employés de la fonderie de canons.	19,500 »	
LITT. C.		
Traitement des employés de l'arsenal de construction.	8,100 »	
TOTAL de l'art. 19. fr.	37,000 »	
ART. 20. — Matériel de l'artillerie.		
LITT. A.		
Dépenses diverses dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artillerie dans les divisions territoriales	160,000 »	
LITT. B.		
Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion	27,000 »	
LITT. C.		
Fabrication de poudres de guerre	80,000 »	
LITT. D.		
Manufacture d'armes de guerre.		
Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation, d'après le système percuteur, d'armes à feu avec platines à silex qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.		
<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
Achat de matériaux, tels que fer, acier, tôles, cuivre, bois pour armes à feu, houille, charbon de forge, graisse, outils et ingrédients divers fr.	70,000 »	
Salaire des ouvriers	238,000 »	
Menues dépenses	2,000 »	
	310,000 »	
A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires. fr.	20,000 »	
	290,000 »	
LITT. E.		
Fonderie de canons.		
Fabrication de bouches à feu en bronze et en fer; projectiles, râteliers d'armes, ferrures pour l'arsenal d'Anvers, construction et réparation de l'équipage des ponts et travaux divers.		
<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
Achat de matériaux, tels que fontes de fer, cuivre, étain, fers forgés, acier, tôles, combustibles, bois de construction, cordages, huile, graisse et ingrédients divers fr.	38,150 »	
Salaire des ouvriers	25,000 »	
Menues dépenses	1,850 »	
	65,000 »	
TOTAL des litt. A à E (à reporter). fr.	622,000 »	

et matériel de l'artillerie.

10

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE VI. — *Établissements*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1883.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 .
Report des litt. A à E. fr.	622,000 "	
LITT. F.		
Arsenal de construction.		
Construction d'affûts et voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
Achat de matériaux, tels que bois de construction, fers forgés, acier, tôles, combustibles, huile, graisse, outils et ingrédients divers. fr.	40,000 "	
Salaire des ouvriers	57,200 "	
Menues dépenses	2,800 "	
	100,000 "	
LITT. G.		
Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie fr.	10,000 "	
LITT. H.		
Achat de bois de construction pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers.	25,000 "	
LITT. I.		
Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie	4,000 "	
LITT. K.		
Dépenses diverses et menus achats.	2,000 "	
TOTAL de l'art. 20. fr.	763,000 "	
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE VI.		
ART. 19. — Personnel des établissements d'artillerie	57,000 "	
— 20. — Matériel de l'artillerie	763,000 "	
TOTAL du chap. VI. fr.	800,000 "	

et matériel de l'artillerie (suite).

[illegible]

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE VII. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1883.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 .
ART. 21. — Matériel du génie.		
LITT. A.		
Entretien ordinaire.		
Bâtiments militaires.	fr. 105,000 »	
Fortifications.	11,000 »	
Ouvrages mixtes.	40,000 »	
	156,000 »	
LITT. B.		
Constructions, réparations et renouvellements.		
Bâtiments militaires.	235,000 »	
Fortifications.	118,000 »	
Ouvrages mixtes.	97,000 »	
	450,000 »	
LITT. C.		
Frais de surveillance générale.	19,000 »	
LITT. D.		
Achat d'immeubles	6,000 »	
LITT. E.		
Location de bâtiments militaires dans les diverses places et des champs de manœuvre de Bruxelles et des camps de Beverloo et de Brasschaet	29,000 »	
LITT. F.		
Frais de bureau ordinaires des commandants du génie. — Loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureau	24,000 »	
LITT. G.		
Frais d'instruction pratique des troupes du régiment du génie	6,000 »	
LITT. H.		
Levé des plans des ouvrages de fortification et des bâtiments militaires; frais de dessinateurs, etc.	10,000 »	
TOTAL du chap. VII	fr. 700,000 »	

Matériel du génie.

[illegible]

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE VIII. — *Pain,*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1855.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 .
ART. 22. — <i>Pain.</i>		
(α 11,940,124 rations de pain, à 16 centimes. fr.	1,910,419 84	
ART. 23. — <i>Fourrages en nature.</i>		
(b { 1,381,890 rations fortes pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 25 c' fr.	1,727,562 50	
1,218,370 rations légères pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 10 c'	1,340,207 .	
2,600,260	3,067,569 50	
A DÉDUIRE pour chevaux manquants.	35,569 50	
	3,032,000 .	

fournages et autres allocations.

14

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE VIII. — Pain,

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1855.	Alloué POUR L'EXERCICE 48 .
ART. 24. — Casernement des hommes (a.		
§) LITT. A.		
Loyer des fournitures appartenant à la société FÉLIX LEGRAND et comp ^r .		
(Contrat du 29 juin 1855.)		
1,010 lits à deux places, à raison de fr. 20 50 c ^t par lit	20,705 .	
19,500 — à une — — — — — 20 50 —	401,505 .	
105 demi-fournitures, — — — — — 12 . par demi-fourniture.	1,260 .	
	432,650 .	
LITT. B.		
(b 4,720,472 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes	236,475 60	
LITT. C.		
(c 1,182,568 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes	23,647 50	
LITT. D.		
Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations	4,220 04	
Renouvellement de 2,000 couvertures, à 16 francs	32,000 .	
— de 2,000 sacs de campement, à 4 francs.	8,000 .	
	44,220 04	
TOTAL de l'art. 24. fr.	757,000 .	
ART. 25. — Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.		
Infanterie (d fr.	60,462 .	
Cavalerie (e.	85,788 40	
Artillerie (f.	11,048 90	
Génie (g.	1,768 .	
	157,067 50	
A DÉDUIRE pour objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année.	57,067 50	
	100,000 .	
ART. 26. — Frais de route et de séjour des officiers.		
LITT. A.		
Voyages, missions et déplacements ordinaires fr.	80,000 .	
LITT. B.		
Frais de route et de séjour du Ministre	5,000 .	
TOTAL de l'art. 26. fr.	85,000 .	

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

fourrages et autres allocations (suite).

DIFFÉRENCES.

OBSERVATIONS.

AUGMENTATION.

DIMINUTION.

a) Décomposition des journées	Infanterie	9,062,585
	Cavalerie	1,863,690
	Artillerie	1,604,540
	Génie	287,985
	Compagnies d'administration	49,640
		12,868,440
	A déduire les journées de marche	189,500
	RESTE	12,678,940
20,600 fournitures de la société Félix Legrand, à 365 journées d'occupation. 7,519,000 journées.		
A déduire $\frac{1}{10}$ pour non-occupation.	751,900	"
	RESTE	6,767,100
Fournitures appartenant aux communes	b) 4,729,472	"
— — à l'État	c) 1,182,568	"
	TOTAL ÉGAL	12,678,940

BASE DE L'ALLOCATION.

CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation.		TOTAL.
			par homme	par cheval.	Hommes.	Chevaux.	
Régiment de grenadiers	2,734	"	6	"	16,524	"	16,524
Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales	43,938	"	1	"	43,938	"	43,938
d) Infanterie	46,692	"			60,462	"	60,462
Chasseurs à cheval et guides	2,739	2,274	1 20	16	5,286 80	36,384	59,670 80
Lanciers	1,826	1,516	1 50	16	2,739	24,256	26,995
Cuirassiers	1,238	1,016	" 70	16	866 60	16,256	17,122 60
e) Cavalerie	5,803	4,806			6,892 40	76,896	83,788 40
Batteries à cheval	840	352	1 55	7 25	1,502	2,532	3,854
— montées et train	3,878	886	" 50	4 25	1,959	3,765 50	5,704 50
— de siège et comp ^{es} spéc ^{es}	3,726	"	" 40	"	1,490 40	"	1,490 40
f) Artillerie	8,444	1,238			4,751 40	6,517 50	11,048 90
g) Régiment du génie	1,768	"	1	"	1,768	"	1,768
	62,707	6,044			75,853 80	83,213 50	157,067 30
					A déduire comme ci-contre		37,067 30
					TOTAL ÉGAL au crédit demandé		100,000

12

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE VIII. — *Pain,*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1833.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 .
ART. 27. — Transports généraux.		
Transport de matériel par terre et par eau; fournitures de voitures aux militaires malades ou blessés, etc.	60,000 "	
ART. 28. — Chauffage et éclairage des corps de garde.		
Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison et les camps.	50,000 "	
ART. 29. — Remonte.		
LITT. A.		
Achat de chevaux.		
<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{1}{8}$ de l'effectif.)</i>		
177 chevaux pour les deux régiments de chasseurs à cheval, à fr. 610. . . fr. 107,970 "		
177 — — — — — lanciers. 610. . . 107,970 "		
120 — — — — — cuirassiers. 760. . . 91,200 "		
89 -- pour le régiment des guides 710. . . 63,190 "		
68 -- de selle pour les régiments d'artillerie 710. . . 48,280 "		
20 — de trait — — — — — $\left\{ \begin{array}{l} \text{le } \frac{1}{8} \text{ est de } 135 \\ \text{mais au 1}^{\text{er}} \text{ janv.,} \\ \text{il existera en trop } 115 \end{array} \right\}$. 500. . . 10,000 "		
651		
	428,610 "	
Dépense extraordinaire.		
<i>(Chevaux à acheter pour compléter l'effectif.)</i>		
55 chevaux pour les régiments de chasseurs et de lanciers, à fr. 610. . . fr. 33,550 "		
19 — — — — — de cuirassiers 760. . . 14,440 "		
14 — — — — — de guides 710. . . 9,940 "		
88	57,950 "	
	486,540 "	
LITT. B.		
Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique	10,000 "	
TOTAL de l'art. 29. fr.	496,540 "	
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE VIII.		
Art. 22. — Pain	1,010,419 84	
— 23. — Fourrages en nature	3,052,000 "	
— 24. — Casernement des hommes	737,000 "	
— 25. — Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	100,000 "	
— 26. — Frais de route et de séjour des officiers	85,000 "	
— 27. — Transports généraux	60,000 "	
— 28. — Chauffage et éclairage des corps de garde	50,000 "	
— 29. — Remonte	496,540 "	
TOTAL du chap. VIII. fr.	6,470,959 84	

fourrages et autres allocations (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE IX. — *Traitements*

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé POUR L'EXERCICE 1885.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 .
ART. 50. — Traitements divers et honoraires.			
LITT. A.			
Traitement de disponibilité, de non-activité et de réforme.			
DISPONIBILITÉ.			
1	2	Général-major	7,730 »
1	»	Médecin en chef.	5,600 »
			13,330 »
2	2		
NON-ACTIVITÉ.			
1	»	Colonel	3,700 »
2	»	Lieutenants-colonels	5,900 »
5	»	Majors	12,625 »
21	»	Capitaines de 1 ^{re} classe	34,650 »
20	»	— de 2 ^e —	20,000 »
36	»	Lieutenants	54,200 »
16	»	Sous-lieutenants.	12,800 »
1	»	Médecin de régiment	1,650 »
1	»	— adjoint.	800 »
1	»	Vétérinaire de 1 ^{re} classe	1,450 »
			130,775 »
104	»		150,105 »
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ pour médicaments.	750 52
			149,354 48
Dépense extraordinaire.			
EMPLOYÉ MILITAIRE EN NON-ACTIVITÉ.			
1	»	Sous-lieutenant de corps francs, à fr. 2 12 c ⁵ par jour.	775 80
107	2		150,128 28
LITT. B.			
Indemnité de fourrages.			
2 chevaux $\times$ 365 = 730 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 25 c ⁵			912 50
LITT. C.			
Honoraires d'avocats et frais de procédure.			5,650 22
TOTAL de l'art. 50. fr.		156,700 »	
ART. 51. — Frais de représentation			
Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale.		50,000 »	
TOTAL du chapitre IX. fr.		186,700 »	

divers et honoraires.

[illegible]

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE X. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1883.	Alloué POUR L'EXERCICE 18 .
ART. 32. — Pensions et secours.		
LITT. A.		
Pensions temporaires et arriérés	30,000	•
LITT. B.		
Payement du premier terme des pensions civiles et militaires	14,000	•
LITT. C.		
Secours à d'anciens militaires, à des veuves et des enfants mineurs et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre	15,000	•
Dépenses extraordinaires.	50,000	»
LITT. D.		
Secours aux réfugiés politiques	3,000	•
LITT. E.		
Secours à des veuves d'anciens officiers décédés aux Indes et qui touchaient, sous l'ancien Gouvernement, une pension sur la caisse des veuves et orphelins de l'armée des Indes	6,243	58
TOTAL du chapitre X	Dépense ordinaire	50,000 •
	Dépense extraordinaire	6,243 58
ENSEMBLE	68,243	58

Pensions et secours.

13

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE XI. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1885.	Alloué POUR L'EXERCICE 18
ART. 35.		
Dépenses imprévues fr.	105,546 86	

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

Dépenses imprévues.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
		La partie disponible du crédit porté à cet article pourra être transférée, par des arrêtés royaux, à d'autres articles du même Budget, si des circonstances éventuelles rendaient insuffisants les crédits alloués pour ceux-ci.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE XII. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé POUR L'EXERCICE 1885.	Alloué POUR L'EXERCICE 48
ART. 54. — Traitement et solde de la gendarmerie.			
EFFECTIF.		LITT. A.	
Hommes.	Chevaux.	Traitement, solde et accessoires.	
40	60	Officiers de tous grades. fr.	168,702 25
1,408	1,008	Sous-officiers, brigadiers et gendarmes	1,181,596 25
1,454	1,068		
Haute paye pour chevrons d'ancienneté		27,000 "	
		1,377,298 50	
A DÉDUIRE pour incomplets et congés.		26,883 55	1,350,414 95
LITT. B.		Fourrages.	
21,200 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à raison de fr. 1 25		27,375 "	
37,600 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes stationnés dans les villes de garnison, où le service des fourrages se fait par entreprise, soit, à fr. 1 25 c ^{ts} , l'une		109,500 "	
280,520 journées d'indemnité représentative pour ceux qui se trouvent en station dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré de la même manière, soit, à fr. 1 05 c ^{ts}		294,336 "	
589,820		451,211 "	
A DÉDUIRE pour incomplets.		5,754 75	425,456 25
LITT. C.		Entretien de la buffleterie et du harnachement.	
400 gendarmes à pied, à raison de 1 franc.		400 "	
1,008	à cheval, — 2 —	2,016 "	2,416 "
1,408			
LITT. D.		513,920 journées de casernement de sous-officiers et gendarmes, à raison de 5 centimes	
		25,696 "	
LITT. E.		367,920 journées de casernement de chevaux de troupe, à raison de 4 centimes.	
		14,716 80	
LITT. F.		Frais de bureau pour les neuf compagnies et l'administration centrale	
		16,500 "	
TOTAL de l'art. 53 et du chap. XII. fr.		1,855,000 "	

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1853.

Gendarmerie.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.						
AUGMENTATION.	DIMINUTION.							
		a) L'arme de la gendarmerie se compose d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après :						
		Officiers.						
		Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT.
		1	»	3	Colonel	1,093	9,500 »	9,500 .
		1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,100 »	7,100 »
		3	»	6	Majors	2,190	6,300 »	18,900 »
		1	»	2	Capitaine adjudant-major	730	5,050 »	5,050 »
		»	1	»	— quartier-maître de 1 ^{re} classe.	»	3,700 »	3,700 »
		»	1	»	— administrateur d'habillement.	»	3,500 »	3,500 »
		9	»	18	Capitaines	6,570	5,050 »	45,450 »
		9	»	9	Lieutenants	3,285	2,950 »	26,550 »
		20	»	20	Sous-lieutenants	7,300	2,800 »	56,000 »
		44	2	60		21,900		169,550 .
		46			A déduire 1/2 0/0 pour médicaments. . .			847 75
					Reste fr.			168,702 25
		Troupes.						
		Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDE journalière.	MONTANT.
		3	3	Adjudants-sous-officiers	1,093	1,093	3 80	4,161 »
		9	9	Maréchaux des logis chefs	5,283	3,283	3 30	10,840 50
		60	60	Maréchaux des logis à cheval	21,900	21,900	5 10	67,890 »
		12	»	— — à pied	4,380	»	2 30	10,074 »
		127	127	Brigadiers à cheval	46,353	46,353	2 80	129,794 »
		52	»	— à pied	11,680	»	2 10	24,528 »
		809	809	Gendarmes à cheval	295,283	295,283	2 35	695,919 75
		386	»	— à pied	129,040	»	1 85	240,389 »
		1408	1008		515,020	367,920		1,181,596 25
				Chevaux d'officiers		21,900		
						389,820		

14

